

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoins au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_096 – FINANCES

Décision modificative n°5 au budget général

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative du budget général pour permettre :

- d'intégrer des frais d'études aux comptes d'immobilisations concernés et d'annuler les amortissements pratiqués sur ces frais d'études ;
- de prévoir des crédits supplémentaires notamment afin d'enregistrer une taxe d'aménagement négative et de permettre le reversement des taxes d'aménagement 2022 à la CC4R ;
- d'abonder les crédits en fonctionnement et de réduire les crédits en investissement initialement prévus, suite à la modification des affectations des participations des communes au Syndicat Intercommunal du Massif des Brasses.

Le projet de DM n°5 s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2022	DM n°5	Nouveaux crédits BP
65	65548	Autres contributions	70 000,00 €	+ 57 000,00 €	127 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement	542 958,00 €	- 47 229,41 €	495 728,59 €
			TOTAL DM 5	+ 9 770,59 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2022	DM n°5	Nouveaux crédits BP
042	7811	Reprises s/amort. Immob. Incorporelles et corporelles	0,00 €	+ 9 770,59 €	9 770,59 €
			TOTAL DM 5	+ 9 770,59 €	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2022	DM n°5	Nouveaux crédits BP
10	10226	Taxe d'aménagement	60 580,00 €	+ 5 020,00 €	65 600,00 €

20	2031	Frais d'études	50 000,00 €	- 5 020,00 €	44 980,00 €
204	2041582	Aut. Groupements – Bâtiments & installations	57 000,00 €	- 57 000,00 €	0,00 €
040	28031	Amortissements des frais d'études	0,00 €	+ 9 770,59 €	9 770,59 €
041	21318	Opérations patrimoniales – bâtiment enfance jeunesse	0,00 €	+ 12 509,16 €	12 509,16 €
041	2313	Opérations patrimoniales – Restruct Ecole Sevraz	0,00 €	+ 2 340,00 €	2 340,00 €
041	2315	Opérations patrimoniales – Giratoire Rte des Brasses	0,00 €	+ 4 692,00 €	4 692,00 €
TOTAL DM 5				- 27 688,25 €	

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap.	Art.	Intitulé	BP 2022	DM n°5	Nouveaux crédits BP
021		Virement de la section de fonctionnement	542 958,00 €	- 47 229,41 €	495 728,59 €
041	2031	Op. patrimoniales – frais études bâtiment enfance jeunesse	0,00 €	+ 12 509,16 €	12 059,16 €
041	2031	Op. patrimoniales – frais études restruct Ecole Sevraz	0,00 €	+ 2 340,00 €	2 340,00 €
041	2031	Op. patrimoniales – frais études giratoire Rte des Brasses	0,00 €	+ 4 692,00 €	4 692,00 €
TOTAL DM 2				- 27 688,25 €	

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le budget primitif 2022, les décisions modificatives n°1, 2, 3 et 4

Vu le projet de DM n°5,

- **APPROUVE la décision modificative n°5 du budget général**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT BARON

La secrétaire de séance

Nadia LAOUFI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22

Publication en ligne le 06/12/22

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD